

MONTREAL

Plateforme

2025 | électorale

→ quatre

priorités pour pérenniser
nos scènes indépendantes



SOMMAIRE

des recommandations

p.2

Soutenir un projet pilote d'acquisition collective pour les lieux de diffusion indépendants

p.4

Renouveler et bonifier le programme PME MTL destiné aux salles de spectacle indépendantes

p.6

Financer une étude de faisabilité pour régime de contribution privée sur les billets des événements d'envergure

p.9

Moderniser le projet de règlement sur le bruit pour protéger les lieux culturels



PRÉAMBULE

Les Scènes de Musique Alternatives du Québec (Les SMAQ) est l'association sectorielle regroupant les lieux de diffusion indépendants, dont environ un tiers sont à Montréal.

Ces espaces, qui assurent plus de 80% des représentations musicales professionnelles au Québec, jouent un rôle central dans la découverte, la professionnalisation et la circulation des artistes émergents et établis montréalais, québécois et canadiens, notamment sur les scènes francophones et issues de communautés marginalisées. Ancrés au cœur des quartiers montréalais, ils constituent des moteurs de vitalité culturelle, sociale et économique. Leur disparition fragiliserait la diversité artistique, l'attractivité de la métropole et la cohésion sociale de ses quartiers.

À l'occasion des élections municipales 2025, Les SMAQ invite les partis et candidat·es à s'engager autour de quatre priorités stratégiques visant à protéger, développer et pérenniser les lieux de diffusion indépendants montréalais.

01

SOUTENIR UN PROJET PILOTE D'ACQUISITION COLLECTIVE POUR LES LIEUX DE DIFFUSION INDÉPENDANTS



Constat

Près de 70% des lieux de diffusion indépendants montréalais sont locataires, ce qui les rend vulnérables aux hausses de loyer – récemment devenus très importantes au renouvellement de bail – ainsi qu'aux changements d'usage imposés et aux non-renouvellements.

Aucune mesure structurante n'existe pour sécuriser leur accès à la propriété collective, contrairement à d'autres milieux culturels et communautaires.

Enjeu

À chaque échéance de bail, les exploitant-es restent exposé-es au risque réel de devoir quitter leur espace. Dans ce contexte, investir dans l'insonorisation, la modernisation ou des rénovations majeures est dissuasif, la plus-value bénéficiant d'abord au propriétaire.

Faute de sécurité foncière, la planification à long terme et les investissements structurants sont repoussés au profit de la gestion du court terme. À terme, cela fragilise la mission culturelle des lieux et compromet la durabilité de leur modèle d'affaires.

Recommandation

Allouer 1 M\$ sur 24 mois pour soutenir la création et la structuration d'une société acheteuse culturelle dédiée à sortir les lieux de diffusion indépendants du marché spéculatif.

Ce financement permettrait :

- Création légale d'une fiducie et d'un OBNL gestionnaire
- Mise en place de la gouvernance représentative et transparente
- Élaboration du cadre juridique et financier viable
- Réalisation des études préparatoires et de la planification stratégique
- Développement de la notion d'un « bail culturel » garantissant la vocation artistique d'un lieu à long terme
- Mobilisation des partenaires publics, privés et communautaires

Objectif : finaliser la structuration d'ici 2027 et réaliser une première acquisition pilote en 2028.

02

RENOUVELER ET BONIFIER LE PROGRAMME PME MTL DESTINÉ AUX SALLES DE SPECTACLE INDEPENDANTES



Constat

Créé en 2024, ce fonds municipal est l'un des rares leviers financiers accessibles aux lieux de diffusion indépendants montréalais, largement exclus des programmes provinciaux.

Or, son enveloppe annuelle (855 757 \$) et ses plafonds d'aide sont insuffisants pour répondre à l'ampleur des besoins, particulièrement dans un contexte de hausse des coûts d'exploitation (+40% en trois ans) et de précarité foncière croissante.

Enjeu

Sans renouvellement, ce programme ne permettra pas la survie des lieux actifs, de soutenir l'emploi culturel local et de maintenir l'offre culturelle diversifiée au cœur des quartiers, et ce en développant des nouvelles audiences et en améliorant les conditions de travail pour les artistes.

Recommandation

- Étendre la couverture à l'ensemble du réseau PME MTL
- Augmenter les plafonds à 60 000 \$ (projets individuels) et 150 000 \$ (projets collectifs)
- Porter l'enveloppe à 3 M \$ sur deux ans
- Élargir les dépenses admissibles pour inclure l'adaptation des lieux, l'amélioration des conditions de travail, le développement de publics, etc
- Stabiliser le programme sur une base annuelle pour assurer la prévisibilité et la planification à moyen terme



03

FINANCER UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR RÉGIME DE CONTRIBUTION PRIVÉE SUR LES BILLETS DES ÉVÉNEMENTS D'ENVERGURE



Constat

Le marché montréalais du spectacle vivant se concentre de plus en plus autour d'un petit nombre d'acteurs intégrés verticalement (billetterie, production, salles, commandites, marketing fondé sur les données), qui captent une part croissante de la chaîne de valeur.

Les lieux de diffusion indépendants assument une fonction essentielle de « recherche et développement artistique » : ils prennent les premiers risques financiers et artistiques, soutiennent les artistes d'ici et de là relèvent et accueillent des propositions audacieuses. Ce travail de terrain nourrit toute la chaîne de diffusion – jusqu'aux grandes scènes – qui y puisent gratuitement pour renouveler leur programmation.

Les divers paliers gouvernementaux se font demander de plus en plus de financer les lieux de diffusion indépendants et que ceux-ci œuvrent avec des budgets de plus en plus serrés. Il est nécessaire d'explorer d'autres sources pouvant financer un milieu qui en a tant besoin.

À l'international (Royaume-Uni, France, Australie, États-Unis), plusieurs villes et régions ont instauré une contribution par billet sur les événements d'envergure afin d'alimenter un fonds dédié aux lieux indépendants et aux artistes émergent-es. Ce mécanisme formalise la redistribution d'une partie des revenus des grandes scènes vers la fondation de la chaîne.

03

FINANCER UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR RÉGIME DE CONTRIBUTION PRIVÉE SUR LES BILLETS DES ÉVÉNEMENTS D'ENVERGURE



Enjeu

Dans un marché intégré verticalement, les lieux de diffusion indépendants se retrouvent structurellement désavantagés : l'accès aux artistes et aux tournées se resserre, les conditions contractuelles se durcissent, et la captation des commandites ainsi que des données par quelques acteurs réduit leur pouvoir de négociation. Alors même que les grands promoteurs bénéficient du travail de "R-D artistique" mené en amont par ces lieux.

Parallèlement, la concentration du budget culturel des publics autour de quelques événements d'envergure à coûts élevés (mettant notamment en vedette les artistes internationaux) cannibalise la fréquentation récurrente des salles de quartier, fragilise leurs revenus et affaiblit les retombées locales (commerces, emplois, ancrage communautaire). Combinées à l'explosion des coûts d'exploitation et à un sous-financement public chronique, ces dynamiques mettent en tension la capacité des lieux indépendants à maintenir une offre régulière, accessible, diversifiée et québécoise.

Au plan systémique, la fonction de "recherche et développement artistique" portée par ces lieux se contracte : moins de prises de risque, moins d'occasions de rodage et de résidence, moindre circulation de la relève locale. Il en résulte, à terme, un appauvrissement de la diversité culturelle et un affaiblissement de la vitalité des quartiers, avec des effets qui rejaillissent sur l'ensemble de l'écosystème culturel, grandes scènes comprises.

Recommandation

Financer une étude de faisabilité sur la mise en place, à Montréal, d'une contribution prélevée sur les billets des événements de 2000 personnes et plus pour alimenter un fonds en appui aux lieux indépendants.

L'étude devrait inclure :

-  L'analyse des modèles internationaux et de leurs résultats
-  La définition des paramètres d'application (seuils, taux, types d'événements visés)
-  Les mécanismes de gestion, de redistribution et de gouvernance du fonds
-  L'implication active des parties prenantes locales (lieux indépendants, promoteurs, artistes, billetteries) pour assurer l'adhésion et la transparence

Pourquoi agir?

- Un léger ajustement de prix (ex. un billet à 130 \$ → 132 \$) appliqué aux salles de 2 000 places et plus pourrait générer des revenus importants pour soutenir les lieux indépendants
- Un mécanisme de redistribution bien conçu pourrait corriger partiellement cet écart, soutenir la relève musicale et financer des projets structurants pour le milieu, sans alourdir la fiscalité municipale
- Il mettrait en valeur le rôle des lieux de diffusion indépendants comme incubateurs artistiques, dont les productions et les talents alimentent ensuite les plus grandes scènes du secteur

04

MODERNISER LE PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE BRUIT POUR PROTÉGER LES LIEUX CULTURELS



Constat

Le projet de règlement sur le bruit déposé par les arrondissements Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie en juin 2025 introduit enfin des seuils sonores clairs et objectivement mesurables – une avancée majeure portée de longue date par Les SMAQ.

Cependant, l'article 29 du projet maintient un pouvoir discrétionnaire permettant à l'autorité compétente, incluant notamment les agent-es du SPVM, de juger qu'un bruit est « excessif » selon l'heure, le lieu et les circonstances, sans recours obligatoire à une mesure sonore. Cette disposition permet également d'ordonner l'arrêt immédiat d'une activité sur cette seule base.

04

MODERNISER LE PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE BRUIT POUR PROTÉGER LES LIEUX CULTURELS



Enjeu

Dans sa forme actuelle, le projet de règlement comporte toutefois plusieurs failles :

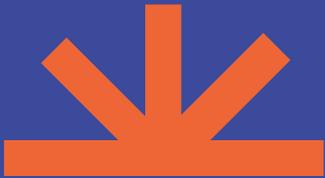
- Il ne protège pas les lieux de diffusion culturels contre les plaintes abusives isolées et les interventions policières immédiates, même lorsque les seuils sonores sont respectés.
- Il prévoit une structure d'amendes disproportionnée, allant jusqu'à 10 000\$ à la première infraction.
- Il ne met pas en place de mécanisme formel de dialogue ou de médiation, pourtant essentiel pour résoudre les situations de cohabitation conflictuelles.

En l'état, ce règlement n'aurait pas permis d'éviter la fermeture de lieux emblématiques comme La Tulipe.

Recommandation

- Exclure explicitement les salles de spectacle de l'article 29 et évaluer les plaintes uniquement sur la base des seuils techniques fixés au règlement
- Réviser à la baisse le régime d'amendes et adopter une approche graduelle (avertissement, accompagnement, sanctions progressives)
- Intégrer un mécanisme formel de médiation activé dès la première plainte envers une salle de spectacle, avec l'appui d'un·e médiateur·trice indépendant·e, et ce, avant toute sanction





Merci!

 438 380-1005

 info@lessmaq.ca

 lessmaq.ca

 5520 rue Chabot
H2H 2S7, Montréal

